

Protocole Sanitaire décembre 2020

1) Port du Masque et distanciation

Le masque doit être porté à l'arrivée au centre sur les lieux d'entraînement et ce jusqu'au départ de l'activité il devra être transporté pendant l'activité et remis à chaque arrêt (quand possible selon la discipline) ainsi qu'à la fin de la séance.

La distanciation d'un mètre cinquante doit être respectée avant, pendant, après la séance.

2) Locaux et Fonctionnement

Aucun accès aux vestiaires ne sera possible pour les élèves du COL. Les élèves devront arriver autant que possible en tenue pour la pratique de leur activité. En cas d'impossibilité d'arriver en tenue, les changements de tenues sur les lieux d'entraînements seront organisés par les cadres sportifs en respectant les gestes barrières.

Attention : aucun changement de tenue ne sera possible dans les bus navettes COL. En cas de problème pour se changer en référant au cadre avec qui une solution sera envisagée.

Les parents devront faire le nécessaire pour venir récupérer les enfants directement après la séance afin qu'ils ne prennent pas froid.

Les parents ne doivent pas entrer dans l'enceinte sportive mais doivent attendre les élèves devant l'entrée en évitant au maximum l'effet de groupe (distanciation sociale).

3) Navettes

Les navettes fonctionneront de la même façon qu'à la rentrée de septembre sous réserve de modification liée aux protocoles sanitaires des autres sections.

Une information vous sera adressée en cas de changement par les cadres sportifs.

4) Date de reprise effective

L'activité reprendra à partir de ce mercredi 02 décembre 2020 à 14 heures pour l'ensemble des groupes (sauf Tennis de table et tennis Indoor).

Il est bien sûr demandé que l'ensemble des règles de ce protocole soient respectées scrupuleusement. En cas de non-respect du protocole, l'encadrant se verra contraint de vous exclure de la séance.

En cas de récidive, vous serez, sous couvert du président délégué, exclus temporairement de la structure pour une durée définie par celui-ci.

Merci de votre compréhension.

Daniel TEISSIER, président délégué